



*Signataire : Marjorie de Chastonay*

*Date de dépôt : 2 mars 2023*

## **Question écrite urgente**

### **Questions sur les RMNA et le Foyer de l'Etoile**

Le directeur de l'Hospice a annoncé publiquement en décembre dernier la fermeture du Foyer de l'Etoile pour fin mars, ainsi que la prise en charge des réfugié.e.s mineur.e.s non accompagné.e.s par la FOJ (Fondation officielle de la jeunesse).

Or, à ce jour, la FOJ a ouvert seulement 3 foyers avec 10 personnes.

En attendant cette fermeture, j'aimerais savoir précisément quels seront les relogements et avec quel encadrement, ainsi qu'avec quel budget, les jeunes seront pris en charge ?

De même, en lien avec les questions ci-dessus et ci-dessous, quelle sera la mise en œuvre des différentes motions soumises à ce parlement (M 2524, M 2525, M 2526...) concernant ces jeunes, des recommandations de la Cour des comptes de 2018 et de l'analyse de la HETS des besoins des RMNA de mai 2019 ?

Mes questions sont adressées au Conseil d'Etat sachant que plusieurs départements sont impliqués dans la prise en charge de ces jeunes. A ce jour, le Conseil d'Etat peut-il m'indiquer :

- Combien de personnes ont été relogées ?
- Combien de personnes sont à reloger ?
- Comment et où l'ont-elles été et le seront-elles ? Autrement dit, combien de jeunes, dans quelles structures et avec quel type d'encadrement ? Respecte-t-on les demandes réitérées par ce parlement d'un encadrement similaire à la prise en compte des jeunes non réfugié.e.s ?

- Quelle application des recommandations de la Cour des comptes de 2018 et de la HETS en 2019 dans ces relogements ?
- Tient-il compte des lieux d'école, de formation, de travail pour le relogement pour éviter des trajets longs et fastidieux et pénalisants en termes de temps dévolu aux devoirs, à la vie sociale et au repos ?
- Quel budget est porté par l'Hospice, et à qui pour leur encadrement (sachant par exemple que l'engagement par sous-traitance d'agents de sécurité a un coût élevé et que ceux-ci devraient donc disparaître avec la reprise par la FOJ) ?
- A-t-il pris en compte les 80 maisons vides qu'il a annoncées, comme potentielles structures d'accueil ?
- A-t-il d'ores et déjà engagé le personnel nécessaire et adéquat, à savoir formé à l'encadrement de jeunes ayant des parcours traumatiques ?
- Quelle prise en compte du personnel actuel, souvent avec des statuts précaires et quelles réaffectations ? Nombre et lieux ?

Par ailleurs, le Conseil d'Etat peut-il m'expliquer pourquoi les pratiques des éducateur.trice.s envers les jeunes se sont durcies depuis les manifestations en mémoire d'Alireza, selon des témoignages recueillis par des bénévoles en contact avec ces jeunes réfugié.e.s ?

#### Soit par exemple :

- Ne plus pouvoir recevoir ses amis, et les héberger s'ils viennent d'un autre canton.
- Vraisemblablement des restrictions quant à l'argent de poche accordé.
- Des agents qui parcourent continuellement les salons et corridors la nuit, réveillant les jeunes du fait des chaussures qu'ils portent et les traumatisant au vu de leur passé.
- Une pression ressentie par les jeunes quant à une participation à des réunions liées aux suites mises en place par la société civile et des associations, alors que celles-ci visent à leur offrir un accueil bienveillant, une écoute, une occasion d'apprendre le français.

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de répondre de manière précise à mes questions.